

**Objet : Travaux assainissement hameaux du Guigardet et du Molard à Gerbaix – Attribution du marché de travaux**

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 18 juillet 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juillet à 18h30,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. BOIS. CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir E. LALLEMENT). COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). ILBERT. MANSOZ (pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). VOISIN. WROBEL.

\*\*\*\*\*

Le Président :

**Rappelle** à l'assemblée que la CCLA a inscrit à son schéma directeur d'assainissement la réalisation des travaux d'assainissement permettant de raccorder le secteur dit des Granges, intégrant les hameaux du Guigardet et du Molard ;

**Explique** que les travaux intègrent :

- la création de 1200 ml de réseaux EU (770 ml réseau principal et 330 ml branchement)
- la création de 24 branchements (11 pour la partie Guigardet et 13 pour le secteur Molard) ;

**Explique** qu'à cet effet une consultation a été lancée le 03/05/2024 avec une date limite de réception des offres au 03/06/2024 pour un marché de travaux en procédure adaptée ;

**Précise** que ce marché de travaux comporte une tranche ferme (Hameau du Guigardet) et une tranche optionnelle (Hameau Le Molard) ;

**Informe** l'assemblée que 6 entreprises ont répondu à cette consultation et une phase de négociation a été engagée :

- FONTAINE TP,
- PERRIOL TP,
- DUMAS TP,
- SPIE BATIGNOLLES TP AURA,
- PETAVIT,
- MUTTONI P ET FILS TP ;

**Présente** l'analyse des offres effectuée par le cabinet ISAGEO incluant leur classement ;

**Propose** au conseil communautaire, au regard de l'analyse des offres, de délibérer pour approuver l'attribution du marché de travaux à l'entreprise DUMAS TP pour un montant de travaux de 148 882.00€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise DUMAS TP pour un montant de travaux de 148 882.00€ HT,

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

